



MAIRIE DE LANUÉJOLS 30 750

Téléphone : 04 67 82 70 83

Fax : 04 67 82 73 90

E.mail : mairielanuejols@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANUÉJOLS DU 23 JUIN 2023

Présents (8) : Manon ALTOUNIAN, Géraldine CARTAYRADE, Evelyne FURSTOSS-PASTORE, Marie-Paule GERACE-CORBON, Hervé MONTEILS, François TEISSIER, Géraldine TRONG, Alexandre VIGNE,

Avec la participation d'Ethel LACOMBE (secrétaire de Mairie de Lanuéjols)

Absents excusés (3) : Virginie BOYNE (donne pouvoir à Alexandre VIGNE), Mathieu EVESQUE, Stéphane GERMAIN (donne pouvoir à François TEISSIER).

Début de séance à 20h30.

Ordre du jour

1	Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 01/01/2024.....	2
2	Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.....	2
3	Demande de contrat territorial pour installation chaudières à granulés.....	2
4	Garderie complémentaire 2023-2024	3
5	Location des gîtes communaux.....	3
6	Location gîte n°2 SIAEP	3
7	Location ARFA	3
8	Location salle des fêtes	4
9	Mise à disposition du personnel communal pour déneigement.....	4
10	Modification de la durée hebdomadaire du poste d'Adjoint Administratif	4
11	Mise à disposition du personnel administratif pour l'adressage du Causse Bégon	5
12	Suppression de l'emploi de secrétaire de mairie au grade d'Attaché Principal	5
13	Bilan mi-mandat et perspectives	5
14	Point sur les travaux en cours	6
14.1	La place	6
14.2	Lotissement.....	6
14.3	Rue du Barry.....	6
15	Sinistre concernant la pelle mécanique du SIAEP.....	6
16	Dates des prochains conseils municipaux.....	6
17	Question diverses.....	7
17.1	Avancement du projet de Conseil Municipal des Jeunes	7
17.2	Projet Concordia	7
17.3	Inauguration Land'Art lundi 3 juillet	7
17.4	Aménagement du local de l'ancien porche pour les escapades à vélos.....	7
17.5	Point sur le bulletin d'été.....	7
17.6	Le point sur l'école	8
17.7	Info déontologue.....	8
17.8	Info police de l'assainissement	8
17.9	Devis BENZAL défibrillateur	8

1 Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 01/01/2024

En remplacement de la M14, la mise en place de cette nomenclature M57 est une obligation légale, destinée à être généralisée. Après formation des agents administratifs, elle doit apporter plus de souplesse budgétaire : elle permet par exemple de déléguer au maire la possibilité de faire des mouvements de crédit de chapitre à chapitre (sauf pour les frais de personnel). Elle sera un référentiel de tous les droits communs, de toutes les collectivités territoriales.

Pour la commune de Lanuéjols, la nomenclature est votée par nature (car nous sommes moins de 3 500 habitants) et non par fonction. Elle est abrégée plutôt que développée, et concernent les 3 budgets : principal, CCAS, et lotissement (la station service reste sous nomenclature M49).

→ Le conseil municipal vote pour la mise en place de la nomenclature M57 selon les éléments précités :

Pour	Contre	Abstention
10 / 10	0 / 10	0 / 10

2 Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Le Ministère de l'Intérieur a mis en œuvre la télétransmission des actes communautaires soumis au vote, et contrôle de légalité. La mairie de Lanuéjols a déjà un contrat avec un prestataire agréé, et travaille avec le logiciel JVS pour l'envoi des délibérations et leurs retours rapides.

→ Le conseil municipal vote pour la télétransmission des actes :

Pour	Contre	Abstention
10 / 10	0 / 10	0 / 10

3 Demande de contrat territorial pour installation chaudières à granulés

Pour rappel, le remplacement des chaudières fioul en chaudière à bois a été décidé en mars 2022. La mairie, avec l'accompagnement de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie), avait alors déposé un dossier de subvention DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) en octobre 2022. L'hiver avait suspendu les travaux, et un chauffage temporaire avait été installé (cuve à fioul de remplacement). En suivant, la préfecture avait incité la mairie à préférer le Fond Vert au DETR comme aide financière. Il s'est alors avéré que le dossier n'était pas éligible (le gain énergétique calculé était de 7%, alors que la demande doit justifier d'un gain de 30 % pour être éligible). Une demande de subvention auprès de l'ADEME a été effectuée dans la perspective d'une aide possible mais incertaine en 2024.

Le projet coûtant 100 000€ (les silos de granulés sont en supplément) n'est depuis financé que par une subvention Régionale de 35 000 €. Le Département sera alors sollicité en tant que co-financier, avec un contrat territorial, pour un montant maximum de 25 000 €. Ce contrat territorial peut s'établir annuellement. La date limite de dépôt étant dépassée, la subvention sera percevable qu'en 2024, ce qui pourrait empêcher la signature d'un nouveau contrat en 2024 pour les travaux de la rue du Serre.

En conclusion, le taux de subvention sur ce projet a diminué de 80 à 60 % environ.

Les travaux s'effectueront cet été, pour une mise en marche dès l'automne 2023. Il faudra veiller à la concordance des travaux et des diverses animations estivales (fête votive, centre aéré etc.).

→ Le conseil municipal approuve les devis pour la réalisation des travaux et vote la demande de contrat territorial :

Pour	Contre	Abstention
10 / 10	0 / 10	0 / 10

4 Garderie complémentaire 2023-2024

Concernant l'école, le service de garderie du matin et du soir sera renouvelé avec un coût de 150 € / famille / an.

→ Le conseil municipal vote pour la prorogation de ce service pour 2023-2024, sans augmentation de tarif :

Pour	Contre	Abstention
10 / 10	0 / 10	0 / 10

5 Location des gîtes communaux

La location des gîtes aux particuliers pendant la période estivale est tarifée comme suit :

Gîte	Durée location	Tarif actuel	Tarif proposé
Gîte 4 personnes	/ semaine	253 €	270 €
	/ 2 semaines	480 €	500 €
Gîte 5 personnes	/ semaine	276 €	290 €
	/ 2 semaines	524 €	550 €
Gîte 6 personnes	/ semaine	300 €	320 €
	/ 2 semaines	570 €	600 €

L'augmentation proposée permet d'amortir le coût de l'énergie. Pour les locations hors saison ou à l'année, les tarifs restent inchangés (50 € + 10 € de charge).

→ Le conseil municipal délibère sur les nouveaux tarifs proposés :

Pour	Contre	Abstention
8 / 10	2 / 10	0 / 10

6 Location gîte n°2 SIAEP

Le bail étant largement arrivé à expiration (il est caduc depuis 2014), une régularisation est nécessaire. Le coût de la location est de 100 € / mois (soit 1 200 € / an), avec en plus 50 € de charges mensuelles (soit 600 € de charge / an). Les charges d'électricité sont payées par la mairie (pas de sous-compteur).

→ Le conseil municipal vote pour le renouvellement du bail, au même tarif :

Pour	Contre	Abstention
10 / 10	0 / 10	0 / 10

7 Location ARFA

Selon la convention du 25/10/2013 signée entre l'ARFA et la commune de Lanuéjols, le montant des loyers versés par l'ARFA doit être réévalué chaque année selon le taux INSEE de l'inflation, et cela à partir du 1^{er} janvier 2014. Or cette réévaluation n'a jamais été faite. Voici le montant des loyers révisés, sans effet rétroactif :

Location par jour	Loyer 2013	Loyer révisé	Evolution proposée
Gîte 8 + bâtiment pédagogique	4 200 €	4 657 €	+ 457 €
Bâtiment Hébergement	8 840 €	9 802 €	+ 962 €

→ Le conseil municipal après discussion et consultation de la directrice de l'ARFA, compte tenu des services rendus gratuitement tout au long de l'année et de certains travaux pris en charge, décide de ne pas appliquer d'augmentation :

Pour	Contre	Abstention
10 / 10	0 / 10	0 / 10

8 Location salle des fêtes

La délibération pour la location de la salle des fêtes aux particuliers est à renouveler :

Location par jour	Depuis 2001	Proposition 2023
Sans utilisation du matériel	60 € / jour	inchangé
Avec utilisation du matériel	140 € / jour	inchangé
Supplément pour chauffage	+ 15 €	inchangé
Apéritif pour les soirées de jeunes (chauffage compris)	30 €	inchangé
Tables et chaises	20 €	inchangé

→ Le conseil délibère sur les propositions ci-dessus :

Pour	Contre	Abstention
10 / 10	0 / 10	0 / 10

9 Mise à disposition du personnel communal pour déneigement

Quelques heures par an, notre agent technique Fabrice LIBOUREL déneige le hameau de Comeiras pour le compte de la commune de Dourbies. Cette mise à disposition donne lieu à un remboursement pour la commune de Lanuéjols. Une délibération générale permettant la facturation des mises à disposition des agents aux communes voisines, ainsi qu'une convention spécifique avec la commune de Dourbies sont établies. Les membres du conseil rajoutent la nécessité d'élaguer les arbres en amont, aux frais de la commune de Dourbies ; ainsi que de limiter notre intervention à la disponibilité des personnels communaux. Le maire rappelle que le personnel communal est sous sa responsabilité et que les craintes formulées par certains conseillers sont de fait sans fondement.

→ Le conseil municipal vote la délibération et la convention de mise à disposition du personnel communal pour le déneigement :

Pour	Contre	Abstention
8 / 10	0 / 10	2 / 10

10 Modification de la durée hebdomadaire du poste d'Adjoint Administratif

En lien avec la surcharge de travail de plus en plus importante compte tenu de nouvelles contraintes administratives, le temps de travail de Nathalie BERTOT doit être augmenté. Cette hausse étant de plus de 10 % de son temps de travail, la mairie doit donc supprimer son ancien poste et en créer un nouveau, à temps complet (35 heures / semaine), effectif au 01/09/2023. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

→ Le conseil municipal vote le nouveau poste de Nathalie BERTOT à temps complet :

Pour	Contre	Abstention
10 / 10	0 / 10	0 / 10

11 Mise à disposition du personnel administratif pour l'adressage du Causse Bégon

Pour leur adressage communal, Nathalie BERTOT est mise à disposition de la commune de Causse Bégon. Ses heures seront remboursées par la commune de Causse Bégon au prorata du travail effectué, avec défraiement des frais de déplacement.

→ Le conseil municipal vote pour la mise à disposition du personnel administratif pour Causse Bégon :

Pour	Contre	Abstention
10 / 10	0 / 10	0 / 10

12 Suppression de l'emploi de secrétaire de mairie au grade d'Attaché Principal

Une délibération est prise pour supprimer le poste de Sylvie CAUSSE et son grade d'Attaché Principal (car il n'y a plus de personne à ce grade actuellement). Le tableau des effectifs sera modifié.

→ Le conseil vote la suppression du poste d'Attaché Principal :

Pour	Contre	Abstention
10 / 10	0 / 10	0 / 10

13 Bilan mi-mandat et perspectives

Le conseil municipal a pris ses responsabilités le 23 mai 2020. Un bilan de mi-mandat est établi, en reprenant les éléments de notre profession de foi. Après discussions et débats, les principaux sujets étaient les suivants :

- Le COVID a marqué les débuts du mandat, avec une implication des élus auprès de la population, notamment des plus vulnérables.
- Le remplacement de l'institutrice pendant l'hiver 2021-2022 n'a pas été aisé, mais réussi ; l'école étant une priorité pour le conseil municipal.
- Concernant la dynamique de population, des retraités se sont installés sur notre commune, tout comme des personnes modestes avec le partenariat consolidé avec Habitat du Gard. Les possibilités de logement restent limitées et fragiles sur la commune. La crèche a atteint sa limite d'accueil d'enfants, alors que dans le même temps les 2 assistantes maternelles ont cessé leur activité.
- Le conseil souhaite commencer les travaux de la salle des fêtes, la deuxième partie du mandat y sera consacrée.
- Le projet circuit-court est à l'arrêt, dans l'attente du poste de cuisinier à pourvoir, indispensable à la réussite du projet.
- Le projet « Zéro-phyto » a été une réussite, il est devenu une obligation pour toutes les collectivités. L'entretien des espaces verts publics est à améliorer.
- Le conseil réitère sa volonté d'intégrer des énergies renouvelables, essentiellement des panneaux photovoltaïques sur notre territoire (possibilités offertes sur les ateliers municipaux, les salles de fêtes de Montjardin et Lanuéjols, l'école, l'ARFA). D'ailleurs, la loi du 10 mars 2023 sur l'accélération énergétique oblige les collectivités à recenser toutes les possibilités d'installation sur la commune (publics et privés). L'étude obligatoire, aux frais de la commune, sera rendue sous forme cartographique SIG pour novembre 2023.
- Sur la thématique de l'Eau, la commune apprécie la coopération réussie avec le SIAEP. De nouveaux défis d'économies d'eau seront à relever.
- Une demande sur des transports collectifs (publics et/ou privés, type covoiturage) pour les trajets vers Millau et Meyrueis est à réfléchir. Pour information, le PETR construit son Scot, qui sera effectif jusqu'en 2040. Il inclut un plan mobilité où les destinations précitées ont déjà été choisies. Une étude sur la rentabilité d'une telle opération sera menée.
- Le mandat a aussi témoigné de notre solidarité envers les commerces locaux avec la motion de soutien de notre boulangerie-épicerie, accompagnée d'une pétition citoyenne.
- L'attractivité touristique a été évoquée et retranscrite dans le paragraphe 17.4.

- Plusieurs commissions extra-municipales ont été construites, notamment celle du conseil municipal des jeunes.
- Alexandre VIGNE annonce qu'il ne sollicitera pas un second mandat d'élu en 2026. Pour rester fidèle à son engagement et « préparer demain ». Il est disposé à former et aider toute personne intéressée pour passer le relais sereinement en 2026.

Marie-Paule CORBON-GERACE quitte la séance à 22h55. Les votes restant s'établissent à 9 plutôt que 10.

14 Point sur les travaux en cours

14.1 La place

Les finitions à réaliser / faites sont présentées : les bornes forain ne sont pas encore opérationnelles ; la sonorisation est faite ; la fontaine marche mais son éclairage est défectueux ; les finitions d'Urban N'T sont attendues. Une fois toutes les factures reçues, les justificatifs devront être recensés pour demander le solde des subventions. La date proposée (sous réserves) pour l'inauguration de la place est le samedi 9 septembre au matin.

14.2 Lotissement

Il y a un an, 7 candidats s'étaient manifestés pour une parcelle du lotissement. L'inflation aidant, la mairie n'a aujourd'hui qu'une réservation de parcelle et un contact pour une seconde.

14.3 Rue du Barry

Avec les fortes pluies, l'escalier de la maison de M. Zibelli s'est effondré. Il doit donc être rebâti avant de faire l'enrobé et la pose des pierres. Le temps de travaux supplémentaire et l'indisponibilité des intervenants (congé estivaux) empêcheront la fin des travaux pour l'été. Ils ne seront certainement achevés qu'à l'automne.

15 Sinistre concernant la pelle mécanique du SIAEP

Bernard POUZENS s'était retourné avec la pelle du SIAEP. Les dégâts matériels avaient été estimés par l'expert de l'assurance à 19 899,99 €. Aujourd'hui, le réparateur estime 35 000 € de réparations (sachant qu'une pelle neuve coûte environ 36 000 €).

Après concertation avec le SIAEP et consultation des procédures administratives, la mairie doit délibérer pour encaisser la somme de l'assurance de 19 899,99 €. Elle reversera ensuite ce montant au SIAEP, ainsi que le complément pour couvrir la dépense totale d'achat d'une nouvelle pelle (après déduction du coût de reprise de l'ancienne pelle, pour pièces). Une nouvelle délibération devra être faite ensuite, une fois le montant connu.

→ Le conseil municipal délibère pour recevoir la somme de 19 899,99 € de l'assurance :

Pour	Contre	Abstention
9 / 9	0 / 9	0 / 9

16 Dates des prochains conseils municipaux

Le prochain conseil municipal officialisera la constitution du conseil municipal des jeunes (cf. paragraphe 17.1). Selon leur disponibilité, deux dates sont proposées : jeudi 20 juillet ou vendredi 21 juillet. L'heure est avancée à 20h.

Le conseil municipal de rentrée est fixé au vendredi 22 septembre.

17 Question diverses

17.1 Avancement du projet de Conseil Municipal des Jeunes

La première réunion d'information a réuni 17 jeunes. Elle a été suivie par le premier conseil municipal qui a regroupé 15 jeunes. Ce premier conseil a permis d'établir les règles de fonctionnement, et de recenser les projets souhaités.

2 projets principaux seront ensuite travaillés par commission : un projet sur l'école et un second sur la création d'une salle des jeunes. Le second conseil municipal de jeunes aura lieu samedi 24 juin, comptant une douzaine d'inscriptions.

Pour officialiser la création de ce conseil municipal, les jeunes seront invités au prochain conseil municipal, avec une délibération officielle de la création de leur conseil.

17.2 Projet Concordia

Pour rappel, du 9 au 23 août 2023, 12 jeunes européens viendront à Lanuéjols pour restaurer le four à chaux et vivre une expérience d'échanges et de rencontre. Porté par l'association Concordia, ce projet coûte 10 500 €, dont 5 020 € sont à la charge de la commune. Des frais, restreints, d'achat de matériaux (bois, chaux et sable) et de matériels (outils, Equipements de Protection Individuel etc.) seront à rajouter. Une subvention sera demandée au Parc national des Cévennes (percevable qu'en 2024 maintenant).

Les 4 axes de travail sont :

- Débroussaillage autour du four : il sera réalisé par l'ONF ;
- Création d'un accès au four ;
- Reprise des petits murs ;
- Pose d'une barrière de sécurité.

Un bilan technique et moral du chantier sera réalisé par l'association Concordia.

→ **Le conseil municipal vote la convention avec Concordia, incluant les frais et organisation précités :**

Pour	Contre	Abstention
6 / 9	0 / 9	3 / 9

17.3 Inauguration Land'Art lundi 3 juillet

Le vernissage du projet Land Art sur la commune de Lanuéjols aura lieu le lundi 03 juillet à 16h30. Le rendez-vous est fixé devant la mairie pour une balade découverte du Land Art, suivie d'un goûter proposé au Foyer Rural.

17.4 Aménagement du local de l'ancien porche pour les escapades à vélos

M. Le Maire avait proposé d'équiper le local rénové de l'ancien porche pour les « escapades à vélos », projet porté par la communauté de communes. La salle sera mise à disposition des cyclistes avec vélo électrique pour recharger les batteries, et sécuriser leur équipement (local fermé à clé). Cela peut être l'occasion de consommer sur la commune (épicerie, bars et restaurants). La mise en œuvre pratique sera à tester, et inquiète certains conseillers municipaux : récupération des clés auprès de la mairie, la poste et commerces ; entretien des locaux ; fréquence d'utilisation etc. L'information de disposition du local sera transmise aux cyclistes via les offices de tourisme. Pour d'autres avis, ce local pourrait avoir d'autre finalité.

→ **Après débats et discussions, M. le Maire met aux voix la mise en place de l'escapade à vélos dès cet été :**

Pour	Contre	Abstention
4 / 9	2 / 9	3 / 9

Géraldine TRONG et Alexandre VIGNE travaillent donc sur sa mise en œuvre.

17.5 Point sur le bulletin d'été

En cours de construction, l'impression du bulletin municipal de 32 pages est prévue début juillet.

17.6 Le point sur l'école

L'institutrice de Lanuéjols apprécie et remercie pour le soutien moral et financier de la mairie envers l'école. Le Maire rappelle que l'éducation des enfants du village est une priorité pour la municipalité.

Pour la rentrée de septembre 2023, les effectifs des écoliers sont les suivants :

Ecole	Détails	Total
Trèves	7 PS + 3 MS + 3 GS + 8 CP	21
Lanuégols	CE1 + CE2 + CM1 + CM2	20
		41

17.7 Info déontologue

La Loi oblige les municipalités à adhérer à un déontologue. La commune doit désigner une personnalité parmi une liste prédéfinie. Ce service obligatoire sera à la charge de la commune. Comme la communauté de communes, le conseil décide d'attendre.

17.8 Info police de l'assainissement

L'Etat oblige le transfert de compétence de police de l'assainissement à la communauté de communes. Ce transfert peut être annulé si un arrêté du maire est pris dans ce sens. En accord avec les autres maires de la communauté de communes, le maire fera cette démarche pour garder cette compétence.

17.9 Devis BENZAL défibrillateur

Après expertise, le défibrillateur sera installé sous l'auvent de la salle des fêtes, à la limite du bar, afin de respecter les normes de 1,10 m de hauteur. Le devis d'installation proposé par SARL BENZAL est de 603 €. Des conseillers souhaitent qu'un autre devis puisse être demandé.

Fin de séance à 00h50.